

Dispositif « Accession-Amélioration » (à destination des particuliers)

Version mai 2024

Le **Programme Local de l'Habitat 2023-2029 de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis** prévoit, dans son programme d'actions, la mise en place d'une aide financière à destination des projets d'accession-amélioration d'un logement au titre de sa résidence principale.

Ce dispositif vise à optimiser la mobilisation du parc de logements existant dans une triple logique :

- Le maintien de l'attractivité des centre-bourgs,
- La sobriété foncière,
- La valorisation du patrimoine bâti existant.

L'objectif de l'aide « Accession-Amélioration » est bien **d'accompagner les ménages dans un projet d'accession à la propriété**, adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières. La COMPA souhaite ainsi **fiabiliser ces projets en participant au financement des études de maîtrise d'œuvre ou autres expertises spécifiques induites par une réhabilitation lourde.**

À noter qu'en phase travaux, d'autres aides sont potentiellement mobilisables (Conseil Départemental, ANAH, etc.) et cumulables avec l'aide « Accession-Amélioration ».

Sont éligibles :

- Les opérations d'acquisition-amélioration dans l'ancien permettant de remobiliser l'immobilier nécessitant des travaux importants de remise en état de l'existant (travaux lourds, transformation d'usage, etc.)
- Les dépenses liées aux honoraires de maîtrise d'œuvre ou tout autre frais liés à la réalisation d'études ou d'expertises nécessaires à la définition et à la fiabilisation du projet de rénovation.

Sont exclus des dépenses éligibles : les ravalements de façades, les travaux d'embellissement ou d'agrément, les extensions, etc.

1- Informations de contact

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

2- Caractéristiques de l'opération

Commune d'implantation :

Adresse (si différente de l'adresse actuelle du demandeur) :

Date d'acquisition du bien (doit dater de moins d'un an au moment de la présente demande) :

Court descriptif du projet de rénovation, des étapes et travaux prévus :

Complément d'informations :

Planning prévisionnel				
Informations	Oui	Non	Date	Compléments si nécessaire
Formalité d'urbanisme (DP ou PC)				
Démarrage du chantier (DOC)				
Fin des travaux (DAACT)				

3- Financement de l'opération

État des dépenses prévisionnelles

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES TTC	Montants prévisionnels	%
Coûts d'acquisition du bien concerné (hors frais d'agence et de notaire)		
Honoraires liés au recours à un maître d'œuvre		
Frais liés à la réalisation d'études ou d'expertises pour définir et fiabiliser le projet de rénovation		
Enveloppe travaux		
Autre (précisez) :		
Autre (précisez) :		
Autre (précisez) :		
Autre (précisez) :		
TOTAL DÉPENSES		

Aides publiques

Pour rappel, selon les revenus du foyer et les travaux envisagés, des aides publiques sont mobilisables en phase travaux.

Avez-vous entrepris des démarches en ce sens ? OUI NON

Si oui, auprès de quel partenaire ?

4- Compositions et revenus du ménage bénéficiaire

Rappel : sont éligibles au présent dispositif, les ménages répondant aux plafonds de ressources PLS (<https://www.anil.org/aj-plafond-pls-2024/>)

Composition du ménage

Revenus fiscaux de référence N-1 (soit ceux de 2023 pour une demande effectuée en 2024) :

5- Comment avez-vous eu connaissance dispositif d'aide « Accession-Amélioration » ?

6 - Pièces à transmettre impérativement avec toute demande de subvention

Un courrier de demande de subvention à l'attention de M. le Président de la COMPA	
Le présent formulaire à compléter et signer	
Acte de propriété du bien concerné par l'opération	
Note descriptive de l'opération précisant à minima : la localisation, la surface du logement, le nombre de pièces, les problématiques du logement, l'intérêt de mobiliser une expertise, un calendrier prévisionnel du chantier de rénovation	
Un plan de situation de l'opération	
Un plan du logement avant travaux et après travaux	
Dernier avis d'imposition de toutes les personnes membres du foyer	

En fonction des spécificités éventuelles de l'opération, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Remarques ou commentaires particuliers :

Date et signature du demandeur :

Merci de bien vouloir transmettre votre dossier complet, par voie de mail et en précisant dans l'objet « HABITAT / Demande d'aide Accession-Amélioration », à l'adresse suivante :

amenagement@pays-ancenis.com

Partie réservée à la COMPA
Instructeur :
Date de réception du dossier :
Date de mise à jour :
Dossier complet : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Date de passage Commission Aménagement :
Date de passage en Bureau Communautaire :
Subvention allouée :